

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	16 (1928)
Heft:	3
Rubrik:	Procès-verbal de la réunion de la société d'histoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

*Séance du 2 février 1928, à 14 h. 15.
à l'Hôtel Suisse.*

Présidence de M. Gaston Castella, président.

Après avoir offert aux membres les vœux de bonne année, au nom du comité, M. le président excuse le retard survenu dans la publication et l'envoi des *Annales fribourgeoises*, retard dû à des corrections d'épreuves et à des exigences de la part du Bureau de Poste. Ensuite, il se fait un plaisir d'annoncer la parution des ouvrages suivants:

« Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois », par Henri Vuilleumier;

« Les Actes de la Dispute de Lausanne, 1536 », par M. Arthur Piaget;

« Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie », par M. Max Bruchet;

« Korrespondenz des Peter Ochs », par M. Gustave Steiner.

M. Justin Geinoz, huissier d'Etat, à Fribourg, est reçu à l'unanimité membre de la Société.

M. le président demande ensuite si l'on a des remarques à faire au sujet des deux derniers procès-verbaux, publiés dans les *Annales fribourgeoises*. M. Aebischer, à ce propos, regrette que ces procès-verbaux soient déjà imprimés, car on ne pourra pas y apporter les corrections nécessaires. En effet, il fait observer que les « hypochoristiques » ne sont pas des remarques, mais des mots, des noms spéciaux à telle ou telle région. Par suite, la phrase du dernier procès-verbal: « ces remarques que les philologues appellent hypochoristiques » devrait être modifiée. Ensuite, il regrette que le secrétaire ait annoncé la publication de son travail dans la *Revue d'Histoire suisse*, alors que le rédacteur de la dite revue n'en est pas encore informé. En outre, il trouve que le résumé de sa réponse à M. Schnürer est trop condensé; enfin il demande que dorénavant les procès-verbaux soient soumis à la ratification, en séance régulière, avant d'être imprimés.

M. le secrétaire, à la prière de M. le président, donne une brève réponse. Il n'est pas philologue, dit-il, il ne savait au juste ce que sont les « hypochoristiques ». En outre, il a annoncé la future publication du travail de M. Aebischer, parce qu'on en avait parlé au cours de la séance et qu'on avait ordonné jadis au secrétaire d'indiquer si possible dans quelle revue les communications des membres seraient publiées. En outre, il admet qu'il a trop résumé la réponse de M. Aebischer à M. Schnürer, mais qu'en cela il a voulu suivre le conseil donné par le comité de faire les procès-verbaux le plus courts possible. Enfin, il est tout à fait d'accord de soumettre les procès-verbaux à l'avis des intéressés et à la ratification de tous les membres, en séance régulière, avant de les donner à l'impression.

M. le président, pour clore le débat, conclut que le procès-verbal sera lu avant d'être publié.

M. Paul Aebischer, privat-docent à l'Université, donne ensuite la seconde partie de son travail: « Sur les Martherays fribourgeois ».

M. Castella félicite l'auteur de son importante communication, marquée au coin d'une vaste érudition. Ce qui le frappe, c'est de voir se rencontrer les conclusions de M. Aebischer et celles de Mgr Kirch qui a fait, il y a quelques années, une minutieuse étude sur les plus anciennes paroisses du canton de Fribourg. M. le président, tire la conclusion qu'il faut encore reculer l'époque de la christianisation de nos contrées, puisque M. Aebischer, en étudiant les Martherays fait remonter l'origine de quelques paroisses plus haut que ne le fait Mgr Kirsch.

M. Jordan fait remarquer à M. Aebischer que la paroisse de Villarvolard ne s'est pas détachée de celle de Hauteville, comme il l'a supposé dans sa communication, mais de celle de Vuippens, entre 1179 et 1228. Non seulement l'histoire de l'abbaye d'Humilimont, mais aussi l'étude de dom Courtray, qui s'est, le premier, intéressé à cette question, le prouvent nettement. En outre, à propos d'un lieu dit Tombay, M. Jordan a souvenance d'avoir rencontré ce nom, concernant les propriétés du couvent d'Humilimont.

Ces dernières remarques provoquent une courte discussion sur les ponts de la Sarine, au moyen âge et à l'époque romaine. M. le président, avant de lever la séance, remercie encore une fois M. Aebischer de son importante communication.

Le Secrétaire,
J. JORDAN.

Le président,
G. CASTELLA.